



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU

Séance du 29 Juin 2020

Le Conseil Municipal de la Ville de Guînes s'est réuni le 29 juin 2020 (18h30) à la Salle des Fêtes de Guînes, sous la présidence de Monsieur Eric BUY, Maire

<u>Etaient présents :</u>	MM.	Eric BUY	Maire
		Laurence CHARPENTIER	1 ^{ère} adjointe
		Fabrice PONTHEU	2 ^{ème} adjoint
		Edith JOLY	3 ^{ème} adjointe
		Valentin BAILLEUX	4 ^{ème} adjoint
		Sylviane VERRIEST	5 ^{ème} adjointe
		Guy SEILLER	6 ^{ème} adjoint
		Anne DECAESTECKER	Conseiller Municipal
		(arrivée à 19h30 au cours de la question n°21)	
		Patricia GREVIN	“
		Jacques DENEZ	“
		Jérémy PERON	“
		Marie-Laurence BODART	“
		Jean-Michel DORET	“
		André BRIEZ	“
		Alicia CROQUELOIS	“
		Jean-Charles LEMAITRE	“
		Vincent SAUVAGE	“
		Janine DEVIGNES	“
		Christian KERCKHOVE	“
		Patricia LECOUSTRE	“
		Sabine CANLER	“
		Thierry COZE	“
		Lucie MATTE	“
		Christophe MARECAUX	“
		(arrivé à 19h05 après la question n°2)	
<u>Etaient excusés :</u>	MM.	Anne DECAESTECKER	Conseiller Municipal
		(ayant donné procuration à L. CHARPENTIER	
		Julie BANQUART	“
		(ayant donné procuration à E. BUY)	
		Fabiola BONIN	“
		(ayant donné procuration à E. JOLY)	
		Jean-Marc VANDERPOTTE	“
		(ayant donné procuration à F.PONTHEU)	
		Eric HOUDAYER	“
		(ayant donné procuration à T. COZE)	
		Pascale MORELLE	“
		(ayant donné procuration à C. MARECAUX)	

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du 18 juin 2020 qui est adopté à l'unanimité.

Madame Marie-Laurence BODART est nommée secrétaire de séance.

Etaient à l'ordre du jour :

EAU ET ASSAINISSEMENT

Question n°1 : - Compte rendu technique et financier pour l'année 2019 du service délégué de l'eau

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1411-13 et L2224-5, un rapport doit être soumis au Conseil Municipal chaque année sur la production et la distribution de l'eau potable.

L'obligation est faite de présenter au Conseil Municipal, dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné entre autre à l'information des usagers.

Ce rapport, pour l'exercice 2019, établi par la société Eau et Force de Calais, répond aux exigences de forme et de fonds prescrites par la réglementation en vigueur et rend très exactement compte des conditions techniques et financières de gestion de ce service.

Il sera mis à la disposition du public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 23 voix pour et 4 abstentions (S. CANLER, T. COZE, L. MATTE et E. HOUDAYER par procuration) prend acte du rapport.

Question n°2 : - Compte rendu technique et financier pour l'année 2019 du service délégué de l'assainissement

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1411-13 et L2224-5, un rapport doit être soumis au Conseil Municipal chaque année sur la collecte et le traitement des eaux usées.

L'obligation est faite de présenter au Conseil Municipal, dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement destiné entre autre à l'information des usagers.

Ce rapport, pour l'exercice 2019, établi par la Société Eau et Force de Calais, répond aux exigences de forme et de fonds prescrites par la réglementation en vigueur et rend très exactement compte des conditions techniques et financières de gestion de ce service.

Il sera mis à la disposition du public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 23 voix pour et 4 abstentions (S. CANLER, T. COZE, L. MATTE et E. HOUDAYER par procuration).

Présentation des comptes administratifs, des affectations de résultats et des budgets par Madame CHARPENTIER (document joint en annexe).

FINANCES

Questions n°3-4-5-6 : - Vote des Comptes de Gestion 2019 du Receveur Municipal de la Commune, de la Tour de l'Horloge, des services de l'assainissement et de l'eau

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats

délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, déclare par 23 voix pour, 2 abstentions (C. MARECAUX et P. MORELLE par procuration) et 4 contre (S. CANLER, T. COZE, L. MATTE et E. HOUDAYER par procuration) que les Comptes de Gestion de la Commune, de la Tour de l'Horloge, des services de l'assainissement et de l'eau dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Question n°7 : - Vote du Compte Administratif 2019 de la Commune

Le rapporteur expose à l'assemblée le Compte Administratif 2019 de la Commune présenté par l'ordonnateur et arrêté comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		250 000,00 €	583 058,11 €			- 333 058,11 €
Part affectée à investiss						- €
Opérations de l'exercice	4 658 503,42 €	5 663 180,43 €	1 984 194,22 €	1 630 360,29 €	6 642 697,64 €	7 293 540,72 €
Totaux	4 658 503,42 €	5 913 180,43 €	2 567 252,33 €	1 630 360,29 €	6 642 697,64 €	6 960 482,61 €
Résultat de clôture		1 254 677,01 €	936 892,04 €			317 784,97 €
Besoin de financement			936 892,04 €			
Excédent de financement						
Restes à réaliser DEPENSES			549 824,00 €			
Restes à réaliser RECETTES			362 851,41 €			
Besoin total de financement			1 123 864,63 €			
Excédent total de financement						

Monsieur le Maire quitte la salle et Madame la Présidente met au vote le Compte Administratif de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 21 voix pour et 6 contre (S. CANLER, T. COZE, L. MATTE, C. MARECAUX et E. HOUDAYER, P. MORELLE par procuration) adopte la proposition du rapporteur.

Question n°8 : - Vote du Compte Administratif 2019 de la Tour de l'Horloge

Le rapporteur expose à l'assemblée le Compte administratif 2019 de la Tour de l'Horloge qui s'équilibre comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		70 242,12 €		767,20 €	- €	71 009,32 €
Part affectée à investiss						- €
Opérations de l'exercice	74 267,51 €	73 570,12 €	- €	1 104,33 €	74 267,51 €	74 674,45 €
Totaux	74 267,51 €	143 812,24 €	- €	1 871,53 €	74 267,51 €	145 683,77 €
Résultat de clôture		69 544,73 €		1 871,53 €		71 416,26 €
	Besoin de financement		- €			
	Excédent de financement		1 871,53 €			
	Restes à réaliser DEPENSES					
	Restes à réaliser RECETTES					
	Besoin total de financement					
	Excédent total de financement		1 871,53 €			

Monsieur le Maire quitte la salle et Madame la Présidente met au vote le Compte Administratif de la Tour de l'Horloge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 21 voix pour et 6 contre (S. CANLER, T. COZE, L. MATTE, C. MARECAUX et E. HOUDAYER, P. MORELLE par procuration) adopte la proposition du rapporteur.

Question n°9 : - Vote du Compte Administratif 2019 du Service de l'Assainissement

Le rapporteur expose à l'assemblée le Compte Administratif 2019 du service de l'assainissement présenté par l'ordonnateur :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		167 530,45 €	91 041,88 €		91 041,88 €	167 530,45 €
Part affectée à investiss					0,00 €	- €
Opérations de l'exercice	230 576,63 €	271 888,74 €	216 829,60 €	196 552,18 €	447 406,23 €	468 440,92 €
Totaux	230 576,63 €	439 419,19 €	307 871,48 €	196 552,18 €	538 448,11 €	635 971,37 €
Résultat de clôture		208 842,56 €	111 319,30 €			97 523,26 €
	Besoin de financement		111 319,30 €			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES		71 343,12 €			
	Restes à réaliser RECETTES		21 280,00 €			
	Besoin total de financement		161 382,42 €			
	Excédent total de financement					

Monsieur le Maire quitte la salle et Madame la Présidente met au vote le Compte Administratif du Service de l'Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 21 voix pour et 6 contre (S. CANLER, T. COZE, L. MATTE, C. MARECAUX et E. HOUDAYER, P. MORELLE par procuration) adopte la proposition du rapporteur.

Question n°10 : - Vote du Compte Administratif 2019 du Service de l'Eau

Le rapporteur expose à l'assemblée le Compte administratif 2019 du Service de l'Eau présenté par l'ordonnateur et qui s'équilibre comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		102 836,93 €		158 838,86 €	- €	261 675,79 €
Part affectée à investiss						- €
Opérations de l'exercice	978,68 €	98,90 €	98,90 €	978,68 €	1 077,58 €	1 077,58 €
Totaux	978,68 €	102 935,83 €	98,90 €	159 817,54 €	1 077,58 €	262 753,37 €
Résultat de clôture		101 957,15 €		159 718,64 €		261 675,79 €
Besoin de financement						
Excédent de financement			159 718,64 €			
Restes à réaliser DEPENSES						
Restes à réaliser RECETTES						
Besoin total de financement						
Excédent total de financement			159 718,64 €			

Monsieur le Maire quitte la salle et Madame la Présidente met au vote le Compte Administratif du Service de l'Eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 21 voix pour et 6 contre (S. CANLER, T. COZE, L. MATTE, C. MARECAUX et E. HOUDAYER, P. MORELLE par procuration) adopte la proposition du rapporteur.

Question n°11 : - Affectation du résultat de l'exercice 2019 de la Commune

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019 en adoptant le Compte Administratif de la Commune qui fait apparaître :

- un déficit d'investissement de 936 892,04€
- un excédent de fonctionnement de 1 254 677,01€

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses, pour un montant de 594 824,00€
- en recettes, pour un montant de 362 851,41€

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 1 123 864,63€.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserves, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019, d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser, et en report de fonctionnement d'autre part.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide par 23 voix pour, 4 abstentions (S. CANLER, T. COZE, L. MATTE et E. HOUDAYER par procuration) et 2 contre (C. MARECAUX et P. MORELLE par procuration) d'affecter le résultat de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- Compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés : 1 123 864,63€
- Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent) : 130 812,38€

Question n°12 : - Affectation du résultat de l'exercice 2019 de la Tour de l'Horloge

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019 en adoptant le compte Administratif de la Tour de l'Horloge qui fait apparaître :

- un excédent d'investissement de : 1 871,53€
- un excédent d'exploitation de : 69 544,73€

L'excédent de la section d'investissement peut donc être estimé à 1 871,530€.

Le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report pour incorporer une partie de ce résultat dans la section d'exploitation, soit en réserves, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, par 23 voix pour, 4 abstentions (S. CANLER, T. COZE, L. MATTE et E. HOUDAYER par procuration) et 2 contre (C. MARECAUX et P. MORELLE par procuration) d'affecter le résultat de l'exercice 2018 de la façon suivante :

- Ligne 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent) : 69 544,73€

Question n°13 : - Affectation du résultat de l'exercice 2019 du Service de l'Assainissement

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019 en adoptant le compte Administratif du Service de l'Assainissement qui fait apparaître :

- un déficit d'investissement de : 111 319,30€
- un excédent d'exploitation de : 208 842,56€

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en recettes, pour un montant de 21 280,00€
- en dépenses, pour un montant de 71 343,12€

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 161 382,42€.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserves, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019, d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser, et en report de fonctionnement d'autre part.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, par 23 voix pour, 4 abstentions (S. CANLER, T. COZE, L. MATTE et E. HOUDAYER par procuration) et 2 contre (C. MARECAUX et P. MORELLE par procuration) d'affecter le résultat de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté 47 460,14€
- Ligne 1068 : Excédent d'investissement reporté 161 382,42€

Question n°14 : - Affectation du résultat de l'exercice 2019 du Service de l'Eau

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019 en adoptant le compte Administratif du Service de l'Eau qui fait apparaître :

- un excédent d'investissement de : 159 718,64€
- un excédent d'exploitation de : 101 957,15€

Le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report pour incorporer une partie de ce résultat dans la section d'exploitation, soit en réserves, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, par 23 voix pour, 4 abstentions (S. CANLER, T. COZE, L. MATTE et E. HOUDAYER par procuration) et 2 contre (C. MARECAUX et P. MORELLE par procuration) d'affecter le résultat de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- Ligne 002 : Excédent d'exploitation reporté : 101 957,15€

Question n°15 : - Vote des taux des taxes directes locales 2020

Les services fiscaux nous ont fourni le montant du produit fiscal à taux constants des contributions directes ainsi que les compensations versées par l'Etat au titre de l'exercice 2020.

Considérant la nécessité d'équilibrer le budget primitif de la Commune, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de voter les taux suivants :

Taxes	Taux 2019	Taux votés	Produit fiscal non arrondi	Produit fiscal arrondi
Taxe Foncière Bâti	19.59	19.59	611 403,90	611 404
Taxe Foncière Non Bâti	64.81	64.81	88 141,60	88 142
TOTAL			699 545,50	699 546

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 23 voix et 6 contre (S. CANLER, T. COZE, L. MATTE, C. MARECAUX et E. HOUDAYER, P. MORELLE par procuration) adopte la proposition du rapporteur.

Question n°16 : - Vote des subventions 2020

Vous trouverez ci-après les montants des subventions de fonctionnement proposées aux associations locales et autres organismes privés qui seront inscrites au budget primitif 2020 :

TOTAL SUBVENTIONS	262 638,80€
Sports et loisirs	80 300.00€
La Patriote Cross	10 700.00€
L'Entente Sportive	17 250.00€
Amicale Paul Bert	13 000.00€
Union Sportive du Marais	7 500.00€
La Patriote Section Gym	3 600.00€
Association Randonnée des Trois Pays	900.00€
La Patriote Section Tir	6 500.00€
Gym Mixte	600.00€
La Boule Guinoise	3 000.00€
Tennis Club de Guînes	1 500.00€
Office Municipal des Sports	8 450.00€
Guînes danse	1 350.00€
Détente et Loisirs des Trois-pays	650.00€
Cornailles Futsal Guînes	0.00€
Aiki goshin do takeda ryu Club de Guînes	1 200.00€
Les Edelweiss de Guînes	0.00€
Carrement assos – Zumba	1 800.00€
Team Vienne	800.00€
Jazypop	200.00€
Les Angel's Girls	800.00€
Campat'dance	500.00€
Culture	5 341.04€
Amis de la Musique	980.00€
La Malle aux livres	1 200.00€
Société historique de Guînes	3 161.04€
Personnel	12 015.51€
Amicale du Personnel Communal	12 015.51€
Scolaires	78 089.20€
Association Sportive du Collège	130.00€
Foyer Socio Educatif	300.00€
Coopérative scolaire Curie	634.00€
Coopérative scolaire A,Guilbert	194.00€

Coopérative maternelle rue du Château	293.00€
FCPE Conseil Local	150.00€
AEP Ecole Jean BOSCO	76 238.20€
Association des Parents d'élèves du Marais	150.00€
Fêtes et cérémonies	4 108.00€
Comité des Fêtes du Parcage	608.00€
Camp du Drap d'Or	3 500.00€
Divers	8 637.00€
Association des Anciens Sapeurs Pompiers	763.00€
Les Bourgeoises d'Antan	0.00€
ACPG-CATM	650.00€
Victimes de l'Amiante	100.00€
Amicale des Donneurs de Sang	160.00€
Comité de Jumelage	0.00€
Vivre au Marais	200.00€
Ca s'invente pon	100.00€
Saint Vincent de Paul	150.00€
Parc Pédagogique Nature du Marais	200.00€
Association alcool dépendance	100.00€
Club de l'âge d'or	530.00€
Ligue Française du coin de terre	195.00€
Batterie Fanfare	3 267.00€
Association Bijou	778.00€
L'Hirondelle	1 444.00€
Social	60 000.00€
CIAS	30 000.00€
CCAS	30 000.00€
Caisse des écoles	14 148,05€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 27 voix pour et 2 contre (C. MARECAUX et P. MORELLE par procuration), adopte la proposition du rapporteur.

Monsieur Fabrice PONTHEU, en sa qualité de président, ne prend pas part au vote concernant la subvention de l'US Marais de Guînes.

Monsieur André BRIEZ, en sa qualité de président, ne prend pas part au vote concernant la subvention de la Patriote Tir.

Monsieur Eric BUY, en sa qualité de président, ne prend pas part au vote concernant la subvention de la Société Historique.

Madame Patricia GREVIN, en sa qualité de présidente, ne prend pas part au vote concernant la subvention de la FCPE Conseil Local.

Madame Pascale MORELLE, en sa qualité de présidente, ne prend pas part au vote concernant la subvention de la Batterie Fanfare.

Question n°17 : - Vote du budget primitif 2020 de la Commune

Madame Laurence CHARPENTIER, Adjointe aux Finances, expose à l'assemblée le projet budgétaire de la Commune. Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget de la Commune comme suit :

Budget Principal	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 368 699,32€	5 368 699,32€
Investissement	2 632 817,19€	2 632 817,19€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 23 voix et 6 contre (S. CANLER, T.COZE, L. MATTE, C. MARECAUX et E. HOUDAYER, P.MORELLE par procuration) adopte la proposition du rapporteur.

Question n°18 : - Vote du budget primitif 2020 de la Tour de l'Horloge

Madame Laurence CHARPENTIER, Adjointe aux Finances, expose à l'assemblée le projet budgétaire de la Tour de l'Horloge. Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget du service de la Tour de l'Horloge comme suit :

Budget Tour de l'Horloge	Dépenses	Recettes
Exploitation	105 014,73€	105 014,73€
Investissement	1 871,53€	1 871,53€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 23 voix et 6 contre (S. CANLER, T.COZE, L. MATTE, C. MARECAUX et E. HOUDAYER, P.MORELLE par procuration) adopte la proposition du rapporteur.

Question n°19 : - Vote du budget primitif 2020 du Service de l'Assainissement

Madame Laurence CHARPENTIER, Adjointe aux Finances, expose à l'assemblée le projet budgétaire du Service de l'Assainissement. Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget du service de l'assainissement comme suit :

Budget Assainissement	Dépenses	Recettes
Exploitation	297 049,07€	297 049,07€
Investissement	462 428,80€	462 428,80€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 23 voix et 6 contre (S. CANLER, T.COZE, L. MATTE, C. MARECAUX et E. HOUDAYER, P.MORELLE par procuration) adopte la proposition du rapporteur.

Question n°20 : - Vote du budget primitif 2020 du Service de l'Eau

Madame Laurence CHARPENTIER, Adjointe aux Finances, expose à l'assemblée le projet budgétaire du Service de l'Eau. Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget du service de l'Eau comme suit :

Budget Eau	Dépenses	Recettes
Exploitation	102 056,05€	102 056,05€
Investissement	160 697,32€	160 697,32€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 23 voix et 6 contre (S. CANLER, T.COZE, L. MATTE, C. MARECAUX et E. HOUDAYER, P.MORELLE par procuration) adopte la proposition du rapporteur.

Question n°21 : - Rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine 2019

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal, qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'utilisation des crédits attribués au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine doit être établi.

La dotation de solidarité urbaine est un instrument de solidarité nationale et d'aide aux villes les moins riches, récompensant notamment celles qui font le plus d'efforts en faveur du logement social.

Les actions de développement social urbain entreprises au cours de l'exercice 2018 et les conditions de leur financement ont été notamment les suivantes :

- travaux réalisés par des contrats aidés:

❖ Logement d'urgence du Marais, Rénovation	14 069,25€
❖ Cimetière, portail	12 888,79€
❖ Salle Léo Lagrange, rénovation	22 019,17€
❖ Local colombophile, carrelage	1 843,46€
❖ Centre de Tir Patriote, carrelage	9 674,80€
❖ Médiathèque, menuiseries façade	9 740,95€
❖ Musée, menuiseries	19 073,97€
❖ Ecole maternelle centre, isolation, chauffage, sanitaires	25 728,87€
❖ Ecole maternelle André Guilbert, façade, tisanerie	19 422,58€
❖ Salle André Flahaut, parquets, douches	19 097,45€
❖ Ecole Paul Warnault, sanitaires PMR, câblage TBI	12 616,35€
❖ Curie, peinture façade, vitrophanie	1 735,12€
❖ Salle des fêtes, sanitaires PMR, chariots	37 276,63€
❖ Foyer des aînés, salle de réunion	2 727,17€
❖ Eglise du Marais, parvis	6 279,55€
❖ Ateliers, bureau	5 605,78€
❖ Tour de l'Horloge, salle accueil, projection, garde-corps	24 457,18€
❖ Voirie, radars pédagogiques, mobilier urbain	8 490,49€
❖ Voirie, regards, bordures, trottoirs, Avenues du Camp Du Drap et Auguste Boulanger	177 615,00€
❖ Voirie, regards, bordures, trottoirs, Marais, St Joseph	10 246,72€
❖ Voirie, regards, bordures, trottoirs, Allée des Genêts	17 147,12€
❖ Voirie, regards, bordures, trottoirs, Rue Léo Lagrange	48 643,89€

- autres :

- ✓ subvention au Centre Intercommunal d'Action Sociale pour un montant de 30 000.00€
- ✓ subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour un montant de 30 000€

Ces opérations ont été financées par la D.S.U, pour un montant de 672 423€, perçue en 2019. Le solde de cette dotation n'a pas eu d'affectation spécifique et a renforcé les capacités d'autofinancement de la Section d'Investissement au bénéfice de l'ensemble des investissements déjà programmés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 23 voix et 6 abstentions (S. CANLER, T.COZE, L. MATTE, C. MARECAUX et E. HOUDAYER, P.MORELLE par procuration) adopte la proposition du rapporteur.

Question n°22 : - Remboursement des frais des élus

La loi a prévu d'accorder aux élus locaux le remboursement de certaines dépenses particulières.

Ces remboursements de frais sont limités par les textes à 7 cas précis :

- le remboursement des frais nécessités par l'exécution d'un mandat spécial, ou frais de mission,
- le remboursement des frais de déplacement des membres du conseil municipal,
- le remboursement des frais de déplacement des membres des conseils ou comités d'EPCI,
- le remboursement des frais d'aide à la personne des élus municipaux et intercommunaux,
- le remboursement des frais exceptionnels d'aide et de secours engagés personnellement par les élus,
- l'octroi de frais de représentation aux maires,
- le remboursement des frais de déplacement des élus départementaux et régionaux.

Les assemblées locales ne peuvent légalement prévoir le remboursement d'autres dépenses.

Dans tous les cas, les remboursements de frais sont subordonnés à la production des justificatifs des dépenses réellement engagées.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser les remboursements suivants :

I/ Les frais de déplacements

Les membres du conseil municipal bénéficiant d'une indemnité de fonction seront remboursés des frais de déplacements qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent la commune, lorsque la réunion a lieu hors du territoire communal à partir d'un trajet de 50 km aller-retour. Les membres du conseil municipal ne bénéficiant pas d'indemnité de fonction pourront se faire rembourser leurs frais de déplacement en dehors du territoire pour des réunions liées à l'exercice de leur mandat sans aucune limite de distance.

Ces remboursements devront respecter le Décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 et arrêté du 26 février 2019 fixant les taux des indemnités kilométriques.

Les élus en situation de handicap peuvent également bénéficier du remboursement des frais spécifiques de déplacement, d'accompagnement et d'aide technique qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions ayant lieu sur et hors du territoire de la commune.

Le décret d'application n° 2005-235 du 14 mars 2005 relatif au remboursement des frais engagés par les élus précise que la prise en charge de ces frais spécifiques s'effectue sur présentation d'un état de frais et dans la limite, par mois, du montant de la fraction représentative des frais d'emploi, définie à l'article 81 (1°) du code général des impôts. Le remboursement de ces frais est cumulable avec les remboursements des frais de mission et des frais de transport et de séjour.

II/Frais exceptionnels d'aides et de secours engagés personnellement par les élus

Les dépenses exceptionnelles d'assistance ou de secours engagées en cas d'urgence par le maire ou un adjoint sur leurs deniers personnels peuvent leur être remboursées par la commune sur présentation d'un justificatif, à savoir un document signé par la personne bénéficiaire précisant l'objet et l'urgence de cette aide.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 25 voix pour et 4 abstentions (S. CANLER, T. COZE, L. MATTE et E. HOUDAYER par procuration) adopte la proposition du rapporteur.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait le point sur les dossiers en cours :

- Signature de la maîtrise d'œuvre des travaux de l'église St Pierre ès Liens de Guînes ;
- L'ALSH va ouvrir ses portes la semaine du 6 juillet. Une centaine d'enfants va participer à ce centre contre 180 à 200 enfants habituellement. Il y a un protocole sanitaire mis en place ainsi qu'une obligation du port du masque pour les animateurs et les enfants de plus de 11 ans. Comme d'habitude, il y a deux sessions ;
- Des discussions ont été entamées avec les forains qui participent habituellement à la ducasse du mois d'août et un travail est fait pour que celle-ci puisse se dérouler dans des conditions normales. Un dossier va être présenté à la sous-préfecture puisque l'organisation d'une telle manifestation est soumise à autorisation de la sous-préfecture ;
- Différentes manifestations seront organisées pendant la période estivale pour les jeunes et les moins jeunes (des fêtes de quartiers, des marchés nocturnes le mercredi soir avec des producteurs locaux et habitués sur la Place des Tilleuls, des réveils fitness...).



L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller Municipal ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à vingt heures.

Compte rendu affiché le six juillet deux mil vingt en application de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



CA 2019 - BP 2020

* DOB le 18/06

* Budget principal ville

* 3 budgets annexes : Tour de l'Horloge, Eau, assainissement

CA 2019 - Ville

- * Part importante de travaux en régie
- * CAF nette : 885 805,55 € → capacité à financer les dépenses d'investissement grâce à nos ressources propres,

	Fonctionnement	Investissement	Total
Déficit reporté		583 058,11	
Affectation 2018 au 002	250 000,00		
Recettes 2019	5 663 180,43	1 630 360,29	7 293 540,72
Dépenses 2019	4 658 503,42	1 984 194,22	6 642 697,64
Résultat de clôture	1 254 677,01	-936 892,04	317 784,97

- * **Besoin de Financement : 936 892,04**
- * **Restes à réaliser :**
- * **Dépenses : 549 824,00**
- * **Recettes : 362 851,41**
- * **Besoin total de Financement : 1 123 864,63**
- * **Affectation des résultats :**
- * **1068 (recette d'investissement) : 1 123 864,63**
- * **002 (excédent fonctionnement reporté) : 130 812,38**

CA 2019 - Tour de l'Horloge

	Fonctionnement	Investissement	Total
Excédent 2018 au 1068		767,20	
Affectation 2018 au 002	70 242,12		
Recettes 2019	73 570,12	1104,33	74 674,45
Dépenses 2019	74 267,51	-	74 267,51
Résultat de clôture	69 544,73	1871,53	71 416,26
Excédent de Financement		1871,53	

* Excédent de financement : 1 871,53

* pas de RAR

* Affectation des résultats au 002 : 69 544,73

CA 2019 - Eau

	Fonctionnement	Investissement	Total
Excédent 2018		158 838,86	
Affectation 2018 au 002	102 836,93		
Recettes 2019	98,90	978,68	1 077,58
Dépenses 2019	978,68	98,90	1 077,58
Résultat de clôture	101 957,15	159 718,64	261 675,79

•

* Excédent de financement : 159 718,64

* Pas de RAR

* Affectation des résultats au 002 : 101 957,15

Ca 2019 - Assainissement

	Fonctionnement	Investissement	Total
Déficit 2018		91 041,88	
Affectation 2018 au 002	167 530,45		
Recettes 2019	271 888,74	196 552,18	468 440,92
Dépenses 2019	230 576,63	216 829,60	447 406,23
Résultat de clôture	208 842,56	-111 319,30	97 523,26

* Besoin de financement: 111 319,30

* RAR:

* Dépenses: 71 343,12

* Recettes: 21 280,00

* Excédent total de financement: 161 382,42

* Affectation des résultats:

* 1068: 161 382,42

* 002: 47 460,14

BP 2020



BP 2020 - Ville

- * Poursuite des travaux en régie —> matériaux, locations, ...
Trottoirs av. Boulanger, extérieur Tour, entretien bâtiments, ...
- * des subventions/dotations qui se maintiennent (notifiées pour la plupart)
- * Un soutien aux personnels soignants, commerçants/artisans, agents
- * Des animations annulées
- * Des charges de personnel contenues

- * Taux des taxes directes locales 2020 :
- * inchangés depuis 2016, < ceux de 2007 (TF)
- * TF : 19,59
- * TFNB : 64,81

- * Investissements :
- * MOE pour des projets importants : église, 5 Chemins, centre bourg
- * voirie : vidéo protection, aménagements Marais, marquage rue Debonningue
- * Bâtiments : toiture église du Marais, ventilation

*** Section de fonctionnement :**

70 - Produits des services, domaine et	92 520,00
73 - Impôts et taxes	2 403 268,00
74 - Dotations, subventions et	2 331 026,00
75 - Autres produits de gestion courante	100 000,00
77 - Produits exceptionnels	15 000,00
013 - Atténuations de charges	40 000,00
002 - Excédent de fonctionnement	130 812,38
042 - Op. d'ordre de transfert entre	256 072,94
TOTAL RECETTES	5 368 699,32

011 - Charges à caractère général	1 406 712,39
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 395 000,00
014 - Atténuations de produits	2 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	565 869,80
66 - Charges financières	169 723,26
67 - Charges exceptionnelles	13 000,00
022 - Dépenses imprévues	19 516,86
023 - Virement à la sect. d'investissement	620 348,57
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	176 528,44
TOTAL DEPENSES	5 368 699,32

*** Section d'investissement :**

10 - Dotations, fonds divers et reserves	1 320 329,88
13 - Subventions d'investissement reçues	489 424,20
16 - Emprunts et dettes assimilés	100,00
23 - Immobilisations en cours	26 086,10
021 - Virement de la sect. de fonctionnement	620 348,57
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	173 496,50
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	3 031,94
Total recettes	2 632 817,19

001 - Déficit d'investissement reporté	936 892,04
16 - Emprunts et dettes assimilés	297 092,10
20 - Immobilisations incorporelles	72 870,00
21 - Immobilisations corporelles	154 589,91
23 - Immobilisations en cours	91 460,20
27 - Autres immobilisations financières	700,00
Total dépenses	2 632 817,19

BP 2020 - Tour de l'Horloge

* Section de fonctionnement :

70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	31 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	470,00
013 - Atténuations de charges	4000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	69 544,73
TOTAL RECETTES	105 014,73
011 - Charges à caractère général	76 414,73
012 - Charges de personnel et frais assimilés	28 600,00
TOTAL DEPENSES	105 014,73

*** Section d'investissement :**

001 - Excédent d'investissement reporté	1 871,53
Total recettes	1 871,53
21 - Immobilisations corporelles	1 871,53
Total dépenses	1 871,53

BP 2020 - Eau

* Section de fonctionnement :

002 - Excédent de fonctionnement reporté	101 957,15
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	98,90
TOTAL RECETTES	102 056,05
011 - Charges à caractère général	101 077,37
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	978,68
TOTAL DEPENSES	102 056,05

*** Section d'investissement :**

001 - Excédent d'investissement reporté	159 718,64
040 - Op.d'ordre de transfert entre sections	978,68
Total recettes	160 697,32
23 - Immobilisations en cours	160 598,42
040 - Op.d'ordre de transfert entre sections	98,90
Total dépenses	160 697,32

BP 2020 - Assainissement

* Section de fonctionnement :

70 - Vente de produits finis, prestations de services	223 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	47 460,14
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	26 588,93
TOTAL RECETTES	297 049,07
66 - Charges financières	56 645,09
023 - Virement à la section d'investissement	113 909,20
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	126 494,78
TOTAL DEPENSES	297 049,07

*** Section d'investissement :**

10 - Dotations, fonds divers et réserves	161 382,42
13 - Subventions d'investissement reçues	21 280,00
27 - Autres immobilisations financières	19 681,20
021 - Virement de la section d'investissement	113 909,20
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	126 494,78
041 - Opérations patrimoniales	19 681,20
Total recettes	462 428,80
001 - Déficit d'investissement reporté	111 319,30
16 - Emprunts et dettes assimilés	157 228,11
23 - Immobilisations en cours	147 611,26
040 - Op.d'ordre de transfert entre sections	26 588,93
041 - Opérations patrimoniales	19 681,20
Total dépenses	462 428,80

